

# Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **59 (1908)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.02.2021**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Communications.

### Bannholz — Bambois.

Causerie linguistique.

Peut-être intéresserai-je le lecteur en lui parlant d'un petit problème linguistique qui concerne deux noms de forêt fréquents dans le Jura bernois. Ce sont les noms de „Bannholz“ dans la partie allemande et de „Bambois“ dans la partie française du Jura.

Le nom de Bannholz désigne clairement une forêt bannée et j'aime à supposer que le nom de Bannholz a au Jura la même origine que celui de Bambois. Il est possible qu'au Jura il y ait eu des forêts mises à ban et cela pour les préserver du parcours du bétail; mais il paraît alors que dans la partie française du Jura on les appellerait plutôt „Banné“, formation qui existe aussi au Jura et qui serait certainement plus logique que Bambois.

En faisant cette réflexion on sera plutôt tenté d'accepter l'explication que Bambois provient de l'expression pâtoise: „bon bo“ et qui signifie: bon bois, bonne forêt. De „bon bo“ ou „bon bois“ à Bambois il n'y a qu'un petit pas à faire.

Je ne sais si partout on peut constater que les forêts dites Bambois se distinguent des forêts voisines par une croissance plus active. Quant aux forêts de ce nom que j'ai rencontrées, j'ai dû le constater.

Si l'origine de Bannholz devait être égale à celle de Bambois, il est à supposer que le nom allemand est la traduction malfaite du nom français?  
*Gascard.*

\* \* \*

La supposition de M. Gascard, que Bambois pourrait être une corruption de „bon bois“, en pâtois „bon bo“, nous paraît rencontrer diverses difficultés qui nous la font écarter.

Il y a d'abord une raison tirée de la prononciation.

Il est vrai que nous trouvons dans le Jura la permutation *on-an* dans quelques noms de localités: *Damvant*, *Danval* et *Dampna Walle* en 1346, de *Domina Wala*, et *Damphreux*, *Damfriol* en 1161, *Domno Friolo* en 1146, de *dominus Ferreolus*. C'est la permutation qui, dans ce cas spécial, a passé dans le français où *domina* est devenue dame, *vice dominus*, vidame. Mais à part ce cas tout exceptionnel, partout dans le Jura, on reste invariablement *on*. Les exemples abondent Combatte, Fondras, Fontenais, Gonflant (= Conflens, au confluent de la Sorne et de la Birse), Longine, Mont et ses nombreux dérivés et composés, Montalin, Montavon, etc., Pontenet, Rondez, Rompeux, Sonville, etc.

Donc bon bois serait resté Bonbois comme Bonvillars.

Il est bien plus probable que le Jura bernois avait, comme les autres parties du pays romand, des forêts à ban, appelées dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, Devens, Devin, c'est-à-dire bois en

défens, où il était défendu de couper du bois ou de pâturer „que sunt *endevein* ad pascendum porcos et faciendos demus“. Le mot Bambois doit représenter dans le Jura les Devens du reste du pays romand.

Quant à la construction de ce mot, identique à celle de l'allemand Bannholz, elle est conforme à l'usage jurassien qui, dans les mots composés, emploie généralement la construction germanique et place le déterminatif le premier : Vendelincourt, Berlincourt, Rebevelier, en 1181 Robervilier (= la ferme de Vendelin, de Berilo, le village de Robert), etc. Le Bambois, c'est donc le bois à ban, et le mot allemand est le correspondant ou, si l'on veut, la traduction exacte du nom français.

*Henri Jaccard.*



## Chronique forestière.

### Confédération.

**Ecole polytechnique fédérale.** Le Conseil fédéral, en date du 21 septembre dernier, a admis un *nouveau règlement général* qui entrera en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1909. Comme ce règlement concerne également la division des forêts, nous en dirons deux mots dans un de nos prochains numéros.

**Division des forêts.** Voici les noms des étudiants admis à suivre les cours de la première année de l'Ecole forestière :

MM. Amsler, Walter, Zurich  
Billeter, Charles, Zurich  
Burger, Hans, Berne  
Fankhauser, Franz, Berne  
Grun, Albert, Berne  
Hess, Emile, Berne  
Hunziker, Fritz, Argovie  
Kausch, Ernest, Allemagne  
Roches Charles, Berne  
Ruffy, Victor, Vaud  
Schmidlin, Valentin, Berne  
Silbermann, Gustave, Argovie  
Staffelbach, Ernest, Lucerne  
Stöckle, Fritz, Zurich.

L'Ecole forestière compte actuellement 39 étudiants, soit 37 suisses et 2 étrangers (Russie et Allemagne). Les Suisses se répartissent comme suit, quant à leur canton d'origine :

Berne	12	Vaud	5
Zurich	6	Lucerne	2
Argovie	5	Grisons	2